
De l'animation de chantier, au volontariat, en passant par la formation aux métiers du patrimoine, sachez que de multiples options s'offrent à vous à la suite de votre chantier de bénévoles.

Ce livret vous présente les différentes façons de prolonger votre engagement aux côtés de REMPART et les pistes possibles d'orientation vers les métiers du patrimoine.

SOMMAIRE

I. Vous engager avec REMPART

- Devenir ambassadeur REMPART
- Rejoindre les Amis de REMPART
- Rejoindre une association près de chez vous
- Devenir animateur de chantier de bénévoles
- S'engager en volontariat (Service civique)

II. Vous former aux métiers du patrimoine

SE FORMER AVEC REMPART

- Formation courte : les stages techniques REMPART
- Formation longue : valider un titre professionnel, un CAP, un brevet professionnel

SE FORMER EN DEHORS DU RESEAU REMPART

I. Vous engager avec REMPART

L'engagement avec REMPART pour le patrimoine peut se traduire et se poursuivre de plusieurs façons. Découvrez ici les possibilités pour vous de rejoindre le réseau, au-delà de votre chantier de bénévoles !

Devenir ambassadeur REMPART

Vous avez apprécié votre expérience avec REMPART et vous souhaitez nous soutenir ? Nous vous proposons de devenir ambassadeur REMPART : diffuser de la documentation auprès de vos proches et dans vos réseaux, obtenir un kit ambassadeur, témoigner dans la presse, recevoir la lettre d'information... Autant de possibilités pour soutenir notre action !

Comment faire ?

- ▶ Pour cela, rendez-vous sur notre site internet à la rubrique « S'engager pour le patrimoine » et choisissez parmi les différents formulaires proposés.

Rejoindre les Amis de REMPART

Si vous souhaitez vous investir au-delà des chantiers de bénévoles, rejoignez les Amis de REMPART ! L'association regroupe des personnes attachées aux valeurs de REMPART : bénévolat, restauration du patrimoine, éducation populaire. Elle organise différentes activités : concours photo, journées de chantiers sur des sites REMPART, conférences, moments festifs, etc. Elle soutient également l'action de l'Union REMPART et de ses membres : bourses pour les animateurs en formation, soutien financier à des projets.

Comment faire ?

- ▶ Pour adhérer aux Amis de REMPART, envoyez un mail à arpp@rempart.com ou rendez-vous sur www.helloasso.com/associations/amis-de-rempart-patience-de-la-pierre/adhesions/amis-de-rempart

Rejoindre une association près de chez vous

Toutes nos associations ont besoin d'un coup de main et chacun peut y trouver une place : à la buvette lors d'événements, pour une journée de chantier, pour l'entretien général du site, pour les visites guidées ou l'accueil de classes... Vous pouvez également participer à la vie associative (assemblée générale par exemple).

Comment faire ?

- ▶ En vous rendant sur notre site internet à la rubrique "REMPART l'association", onglet "Le réseau REMPART", vous trouverez la liste de nos 180 associations membres. Il y en a sûrement une près de chez vous !

Devenir animateur de chantier de bénévoles

Chaque année, le réseau recrute des animateurs "vie de groupe" et des encadrants techniques pour assurer le bon déroulement des séjours et la qualité des travaux réalisés. Les animateurs de chantiers peuvent être bénévoles, indemnisés ou rémunérés.

Vous avez envie de vous investir davantage, de prendre des responsabilités et d'animer des chantiers : REMPART a créé un cursus de formation spécialement pour vous !

Composé d'un stage "Animateur de chantiers de bénévoles sur Monument historique" et d'un stage "Pédagogie et organisation de chantier", ce cursus permet d'acquérir des compétences dans le domaine de la restauration du patrimoine, de la transmission des savoir-faire, de la dynamique de groupe, de la sécurité de chantier et de la législation.

Les stages "Animateur de chantiers de bénévoles sur Monument historique" durent 2 semaines et sont placés sous la direction d'un Architecte en Chef des Monuments historiques. Ils abordent, pour la partie théorique : l'association et le projet associatif, le patrimoine, le chantier proprement dit. La partie pratique propose des ateliers techniques (maçonnerie, taille de pierre,...) et des mises en situations concrètes.

Les stages "Pédagogie et organisation de chantier" abordent le rôle et la fonction de l'animateur et les responsabilités inhérentes à l'encadrement d'un groupe de bénévoles internationaux. Ils abordent également la démarche pédagogique, la dynamique de groupe, la gestion du matériel et l'intendance.

Comment faire ?

Pour vous former :

- ▶ Informez votre conseiller ou éducateur que vous souhaitez vous former à l'animation de chantier avec REMPART
- ▶ Ensemble, vous pouvez consulter notre site internet à la rubrique "Se former à l'animation de chantier"
- ▶ Les modalités d'inscription sont les mêmes que pour un chantier de bénévoles

Pour animer un chantier :

- ▶ Une fois le cursus de formation validé, vous pouvez remplir le questionnaire dans la rubrique "S'engager pour le patrimoine", onglet "Encadrer un chantier" et l'envoyer à lefrant@rempart.com
- ▶ REMPART diffusera les profils des personnes qui souhaitent encadrer un chantier par le biais d'une lettre mensuelle
- ▶ Vous pouvez aussi directement contacter une association que vous connaissez (proche de chez vous ou avec laquelle vous avez fait votre chantier...)

S'engager en volontariat (Service civique)

REMPART vous propose de participer à des actions de sauvegarde, de transmission, d'animation et de promotion du patrimoine dans le cadre d'un engagement de Service civique. Il est ouvert aux jeunes de nationalité française, ressortissants de l'Union européenne ou justifiant d'un an de séjour continu en France, âgés de 18 à 25 ans, et disponibles pendant 6 à 10 mois.

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général. Le volontaire engagé en Service civique bénéficie d'une indemnité mensuelle de 580€ et de la prise en charge par l'Etat de la couverture maladie, maternité et des cotisations retraites.

Les missions proposées ont lieu en France dans le cadre des associations locales membres de l'Union. Pendant votre mission, vous serez accompagné par un tuteur. Il est possible de valider des formations courtes au cours de votre volontariat. Chaque mission peut être adaptée en fonction de votre projet professionnel et personnel. De façon générale, cet engagement volontaire permet de multiples apprentissages tant sur le plan des savoir-être que des savoir-faire et peut être un véritable levier pour votre insertion sociale et professionnelle !

Comment Faire ?

- ▶ Rapprochez-vous votre éducateur ou conseiller en insertion pour faire le point sur votre projet
- ▶ Consulter les offres sur notre site internet à la rubrique "S'engager pour le volontariat"
- ▶ Si vous ne trouvez rien en ligne, contactez une association REMPART proche de chez vous pour lui parler de votre envie de faire un volontariat, elle pourra peut-être répondre à votre demande.
- ▶ Vous pouvez aussi envoyer directement votre CV à REMPART à cette adresse : muller@rempart.com

II. Vous former aux métiers du patrimoine

Le chantier de bénévoles auquel vous avez participé a éveillé en vous l'envie d'approfondir une technique, de vous former à un métier en lien avec le patrimoine ? Sachez que de nombreuses formations existent partout en France. Selon votre niveau de diplôme et votre projet professionnel, vous trouverez sûrement la formation adaptée !

Ce livret n'a pas la prétention d'être exhaustif, mais vous présente quelques possibilités et pistes pour trouver votre voie. Dans tous les cas, n'hésitez pas à vous tourner vers votre référent en insertion pour qu'il vous guide dans vos recherches.

SE FORMER AVEC REMPART

- Formation courte : les stages techniques REMPART

Un certain nombre de stages organisés par les associations du réseau REMPART sont accessibles par la formation professionnelle.

Auprès d'elles vous pourrez apprendre les rudiments de la taille de pierre, de la forge, du relevé du bâti, passez votre habilitation électrique ou suivre un cycle de conférences sur le patrimoine. Chaque année de nouvelles dates et de nouvelles thématiques sont proposées.

Comment faire ?

- ▶ Pour construire votre dossier de demande de financement vous devrez impérativement contacter le responsable dont les coordonnées sont dans la notice de présentation du stage. C'est cette personne qui vous fournira les pièces administratives attendues : devis, programme pédagogiques...
- ▶ Toutes les démarches se feront auprès de l'association locale organisatrice de la formation

- Formation longue : valider un titre professionnel, un CAP, un brevet professionnel

Au sein du réseau REMPART : le Club Marpen, situé en Charente, met en place des formations professionnelles dans les métiers du patrimoine.

Ces formations s'adressent aussi bien à un public non-initié qui souhaite se familiariser avec les méthodes de restauration du patrimoine qu'aux salariés qui désirent acquérir de nouvelles connaissances et développer leurs compétences. Le centre permet aux stagiaires de découvrir un secteur d'activités ainsi qu'un ensemble de techniques professionnelles.

De la préqualification, à la qualification jusqu'au perfectionnement, différents types de modules et de formations diplômantes adaptées aux profils sont proposées dans les domaines de l'aménagement paysager, maçonnerie traditionnelle, taille de pierre, ébénisterie.

Sachez que le Club Marpen dispose de locaux qui permettent aux stagiaires de loger sur place le temps de la formation.

Comment faire ?

- Parlez-en à votre éducateur ou conseiller en insertion
- Contactez ensemble le Club Marpen afin d'obtenir des informations complémentaires et étudier les possibilités de financement : 05.45.31.17.47-direction@clubmarpen.org

SE FORMER EN DEHORS DU RESEAU REMPART

Les métiers du patrimoine bâti sont nombreux, qu'il s'agisse de la pratique d'un savoir-faire technique et manuel, d'une activité de service ou de maîtrise d'œuvre. De l'initiation, à la validation d'un CAP ou d'un diplôme d'études supérieures, des formations existent en Ile-de-France et ailleurs. Voici quelques pistes de recherche :

- ▶ De nombreux métiers sont liés au patrimoine protégé au titre des monuments historiques et à sa conservation. Certains d'entre eux, ont un rôle majeur dans la conservation, l'entretien et la restauration du patrimoine français. **Le ministère de la Culture** et ses principaux partenaires les ont recensés pour vous permettre de choisir celui que vous désirez faire: <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Monuments-historiques-Sites-patrimoniaux-remarquables/Formations-aux-metiers-du-patrimoine-bati>
- ▶ Le **GMH (Le Groupement des Entreprises de Restauration des Monuments Historiques)** est un syndicat professionnel affilié à la Fédération française du bâtiment. Il propose un brevet professionnel "Tailleur de pierre Monuments historiques". La particularité de cette formation d'excellence est que le GMH place chaque jeune inscrit en formation dans une entreprise « Monuments historiques » du Groupement. Le site liste également des écoles et CFA dans les métiers du bâti ancien : <http://www.groupement-mh.org>
- ▶ De l'initiation au perfectionnement, le site de l'**INMA (Institut national des métiers d'art)** répertorie de nombreuses formations ainsi que des offres de stage autour de 280 métiers recensés sur 16 domaines d'activité (céramique, cuir, métal, verre et cristal, restauration, bois ou pierre, ...) : <https://www.institut-metiersdart.org>
- ▶ Le site internet de **Patrimoine Environnement** répertorie de nombreuses formations (BTS, licence professionnelle, Master, ...) partout en France : <http://www.patrimoine-environnement.fr/formations-acteurs/>